



RAPPORT D'INFORMATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

François MARC (Socialiste et républicain - Finistère)

Rapporteur spécial « Affaires européennes »

Le budget de l'Union européenne consacre une part croissante de ses ressources aux instruments financiers de garantie ou de capitaux propres pour faciliter l'accès au financement des petites et moyennes entreprises (PME). Ces instruments sont également utilisés pour mettre en œuvre le « volet PME » du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), mesure phare du plan Juncker.

ÉTAT DES LIEUX



1. Des résultats significatifs pour le renforcement du tissu des PME européennes

Des instruments financiers gérés efficacement par une filiale spécialisée de la Banque européenne d'investissement : le Fonds européen d'investissement (FEI).



Entre 2007 et 2015 :

- **25 milliards d'euros** de prêts distribués grâce aux garanties du budget de l'UE, permettant de soutenir **438 000 PME**, soit 2 % des PME de l'Union européenne.
- **10 milliards d'euros** de prises de participation dans des PME et ETI, par l'intermédiaire de gestionnaires de fonds de capital-investissement, dont **1,2 milliard d'euros** grâce à des ressources du budget de l'UE.

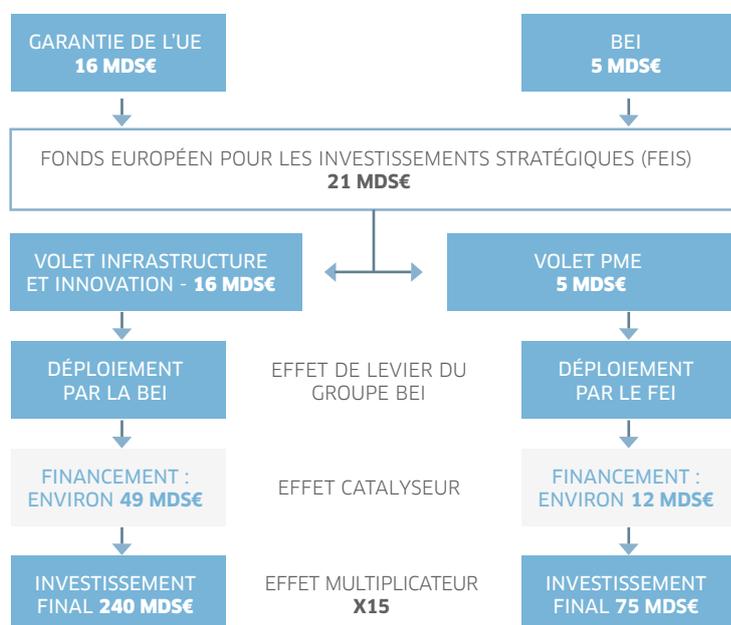
En 2015, le FEI a décidé d'engager en France **308 millions d'euros** de nouvelles garanties de prêt pour des PME risquées et **468 millions d'euros** de nouveaux investissements dans des fonds de capital-risque.

- **La France est le 4ème État membre bénéficiaire.**



2. La dynamique lancée par le « volet PME » du plan Juncker

Une accélération et un accroissement du volume de financement



- Effet de levier moyen constaté au 31 décembre 2015 : 13,9
- **Objectif de 75 milliards d'euros d'investissement atteint à 65% au 16 juin 2016**
- Enveloppes financières des instruments de garantie COSME et InnovFin pour 2016-2020 entièrement consommés en un an et demi
- Lancement d'une plateforme européenne de capital-investissement en juillet 2016



3. Initiative PME

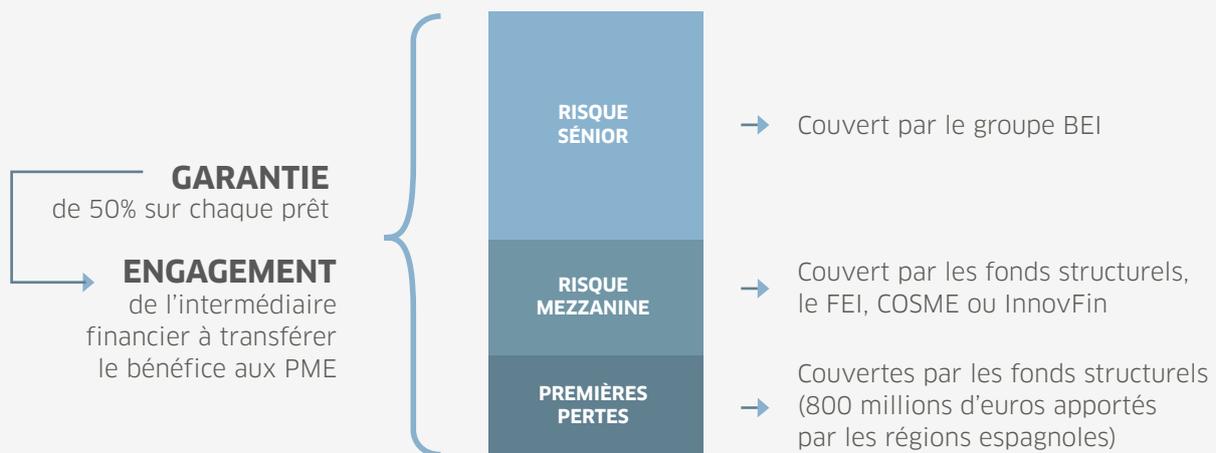
Un modèle innovant pour l'utilisation des fonds structurels, qui pourrait être mis en œuvre en France

L'initiative PME est un instrument de garantie non plafonnée visant à fournir de nouveaux prêts en faveur des PME risquées, grâce à un système de partage des risques avec le groupe BEI. Il présente l'avantage de ne pas requérir de cofinancement de la part des régions participantes, hormis une quote-part de fonds structurels.

L'Espagne est le premier pays à expérimenter l'initiative PME :

- **un an** de négociation avec la Commission européenne et le groupe BEI.
- **15** communautés autonomes participantes.

Schéma de couverture des risques de l'initiative PME en Espagne :



Six mois après son lancement opérationnel à l'automne 2015 :

- **79 %** des **800 millions d'euros** de fonds structurels ont été engagés.
- **44 %** des **3,2 milliards d'euros** de prêts attendus ont été produits.
- **14 000 PME** ont été soutenues, pour un prêt moyen de **93 000 euros**.

RECOMMANDATIONS DE FRANÇOIS MARC

1. **Garantir la continuité des instruments de garantie COSME et InnovFin** jusqu'en 2020 afin de répondre à la demande de couverture des risques des institutions financières.
2. **Prolonger le FEIS au-delà de 2018** et consacrer une part accrue de ce nouveau plan d'investissement au financement des PME.
3. **Poursuivre le développement d'instruments de garantie en faveur des PME les plus risquées** en raison de leur caractère innovant ou de leur jeunesse afin de renforcer l'additionnalité de l'intervention européenne.
4. **Faire bénéficier les banques nationales de développement de l'expertise du FEI** et promouvoir leur mise en réseau afin d'atténuer la fragmentation des marchés du financement des PME en Europe.
5. **Mettre en place une instance de coordination entre l'État et les conseils régionaux intéressés par l'initiative PME** afin d'expérimenter cet instrument financier en France.